SE RECONNAÎTRE LES UNS ET LES AUTRES : LES AUTOCHTONES, LES MIGRANTS ET LES FRANCOPHONES DANS LES (PETITES) COMMUNAUTÉS BORÉALES DU YUKON, DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT

Christophe Traisnel est professeur de science politique à l'Université de Moncton et diplômé des universités de Montréal (Ph. D Science Politique), Paris II (D. Science politique Po) et Lille II (M. droit et Science Politique). Il poursuit ses travaux sur les francophonies minoritaires après avoir consacré sa thèse à l'analyse comparative du nationalisme de contestation en Belgique et au Canada. Ses recherches actuelles portent notamment sur le thème de la diversité culturelle dans le discours du mouvement acadien, sur l'immigration en milieu minoritaire et sur les « francophonie boréales » (Nunavut, Yukon, Territoires du Nord Ouest). Il est également l'auteur des ouvrages *Le français en partage,* aux éditions Timée (143 p), et *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement,* aux éditions LGDJ - Panthéon-Assas (220 p.).

RÉSUMÉ

Le Canada est souvent considéré comme un pionnier ou comme société idéale quant à sa façon de gérer les demandes multiples qui proviennent des différents groupes composant sa mosaïque multiculturelle. Comment s'agence notamment la diversité culturelle issue de l'immigration et les demandes particularistes émanant des francophones en situation minoritaire et des Premières nations ? Nous abordons cette question à travers l'évocation de la situation très particulière des trois territoires canadiens (Yukon, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest) et des rapports qu'entretiennent les diverses communautés en présence. Ces sociétés boréales ont en effet, avec le temps, abouti à un « faire société » singulier au Canada, mais non exempt de défis.

LE CONTEXTE CANADIEN DE RECONNAISSANCE

Le Canada fait souvent figure de pionnier sinon de société «idéale-typique» quant à la prise en compte des multiples demandes de reconnaissance émanant des groupes contribuant à la définition d'une société canadienne multiculturelle. Dans ce contexte, il est intéressant de chercher à comprendre comment ces multiples demandes sont reliées entre elles. En effet, le besoin de reconnaissance de la part de chaque groupe ne s'adresse pas qu'au pouvoir politique, ne fonctionne pas seulement du «bas» vers le «haut», mais s'adresse aussi à l'ensemble de l'espace politique canadien, et suppose donc une réflexion quant à la cohabitation de ces «diverses diversités», une problématique qui a été amplement démontré par les débats entourant la question des «accommodements raisonnables» au Québec.

Or, cette réflexion est loin d'être l'apanage du Québec. Elle tend même à devenir cruciale dans un pays comme le Canada où on ne se contente pas d'affirmer le multiculturalisme, mais où on contribue également à le (re)définir à l'aune des transformations que peut connaitre la société canadienne dans son ensemble. A titre d'exemple, les diverses communautés francophones en situation minoritaire au Canada sont toutes porteuses d'une demande de reconnaissance de leur particularité linguistique, notamment à travers le prisme du bilinguisme officiel qui leur donne une opportunité institutionnelle de voir cette demande aboutir. Ce particularisme s'agence de diverse manière notamment avec la présence, dans les provinces canadiennes d'une immigration de langue française de plus en plus significative et qui commande aux communautés francophones en situation minoritaire (CFSM)

de réfléchir à leurs fondements sociohistoriques à la lumière de cette francophonie « venue d'ailleurs » : dans quelle mesure ce particularisme linguistique peut-il être agencé avec la diversité culturelle issue des vagues les plus récentes d'immigration ? Cette question s'avère déterminante pour nombre de CFSM (Traisnel et Violette, 2010), qui cherchent en collaboration avec le Gouvernement fédéral à garantir leur vitalité linguistique grâce à l'apport, essentiel, de ces « nouveaux » francophones.

Cet agencement entre particularisme et diversité culturelle se complexifie encore dans le contexte très particulier du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, et ce pour trois raisons. Premièrement, ces trois territoires du Nord canadien présentent des contextes au sein desquels le bilinguisme s'est traduit par une reconnaissance officielle du français à l'égal de l'anglais : une situation proche de celle du Nouveau-Brunswick, et donc exceptionnelle au Canada. Deuxièmement, le multiculturalisme officiel s'exprime plus particulièrement qu'ailleurs, avec la présence dans les trois territoires d'une très forte proportion de personnes d'origine migrante ou immigrante et donc nées à l'extérieur du territoire. Troisièmement, plus encore qu'ailleurs au Canada, une demande de reconnaissance de la part des diverses communautés autochtones présentes s'exprime de manière forte et visible. Cette visibilité se trouve renforcée par la transformation du statut des territoires à travers le processus de dévolution et consacrée par une officialisation de plusieurs langues autochtones notamment aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. De par l'ancienneté de leur présence, de par les droits qui leur ont été reconnus, ces communautés jouissent en effet d'une place très singulière au sein de ces trois sociétés territoriales, et le processus de dévolution tend à institutionnaliser toujours un peu plus cette singularité autochtone notamment en permettant à ces communautés, via les institutions et les gouvernes territoriales, de disposer de leviers majeurs quant à leur reconnaissance politique.

LES SOCIÉTÉS BORÉALES : MULTIPLICITÉ DES SITUATIONS, MULTIPLICITÉ DES ATTENTES

Dévolution et reconnaissance des cultures autochtones face aux processus migratoires

D'abord occupées exclusivement par les communautés autochtones, ces vastes étendues de chasse et de pêche ont très vite suscité les convoitises des compagnies marchandes qui y ont notamment développé, dans un premier temps, le commerce des fourrures, puis l'exploitation des multiples ressources naturelles qui s'y trouvaient ; elles ont ainsi provoqué, sur cet immense territoire, l'arrivée de plusieurs vagues de migrants venant essentiellement des provinces canadiennes, mais également de l'étranger (États-Unis, Europe, Asie). À ce titre, l'histoire des migrations, à la fois impressionnantes et éphémères, entourant la ruée vers l'or dans la région de Dawson, au Yukon, illustre bien ce type de migration basée sur la découverte et l'exploitation des ressources plus que sur un souci de développement durable au profit des communautés en présence.

Ce processus a évidemment profondément bouleversé les rapports entre les communautés autochtones et les migrants d'origine européenne, qui n'étaient plus de simples explorateurs ou des coureurs des bois commerçant, mais des communautés s'installant plus ou moins durablement, fondant des villes, développant des infrastructures, marquant l'environnement et l'organisation politique et administrative de ces territoires. Le contrôle des espaces est alors devenu un enjeu majeur pour le gouvernement du Canada, soucieux d'y affirmer sa souveraineté tout en y assurant son développement économique.

Longtemps, les territoires du grand nord canadien ont été directement administrés par le Parlement canadien. Cette situation s'est cependant peu à peu transformée : une série de lois a permis de créer, puis de renforcer, l'autonomie des trois gouvernes territoriales avec la création dans chaque territoire d'une assemblée législative et d'un conseil exécutif. D'une certaine manière, le mode de gouvernement du Yukon est presque assimilable à celui d'une province classique, ce qui n'est pas (encore ?) le cas aux TNO et au Nunavut, ce dernier ne s'étant dissocié des TNO que depuis le 1er avril 1999. Ce processus de dévolution permet la prise de décision en fonction des besoins locaux, et permet également d'y associer d'abord les populations des territoires, et donc de mieux tenir compte des besoins et des enjeux de développement qui touchent plus particulièrement les communautés autochtones réparties sur l'ensemble des territoires et notamment celles très éloignées des grands centres urbains de Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Ceci étant, les territoires restent très dépendants des transferts spéciaux venant du gouvernement fédéral, à travers la *Formule de financement des territoires,* permettant aux Canadiens du Nunavut, du Yukon et des TNO de connaitre des niveaux d'impositions globalement comparables à leurs compatriotes du sud tout en jouissant d'un certain nombre de services similaires.

Ce contexte de dévolution a permis le renforcement du poids culturel et politique des communautés autochtones, et ce à plusieurs niveaux. Au niveau de la représentation tout d'abord, puisque dans les trois territoires, plusieurs langues autochtones sont reconnues, parfois même à l'instar de l'anglais et du français (aux TNO et au Nunavut). Dans les trois territoires, ce véritable multilinguisme est particulièrement visible, et la présence des communautés autochtones est largement évoquée au sein des lieux de mémoire (musée, monuments, urbanisme, lieux de commémoration), et dans les divers lieux du pouvoir politique (assemblées, hôtels de ville, palais de justice). Cette visibilité très significative de ces langues dans les territoires reflète le poids démographique des populations autochtones, puisque près de 70 % des nunavois déclarent l'Inuktituk comme langue maternelle (15 % des Yukonnais considèrent une langue autochtone comme langue maternelle) et que près de la moitié des habitants des territoires affirment avoir une identité autochtone. Au niveau des services, les communautés autochtones disposent de plusieurs programmes de développement culturel et économique adaptés à leurs réalités et aux défis auxquels ces communautés sont confrontées (santé publique, éducation à travers les écoles des communautés nordiques, droits de pêche et foresterie, ressources humaines, habitat). Au niveau du pouvoir et des institutions, les divers paliers de gouvernement (territorial et municipal notamment) permettent désormais aux autochtones, via leurs représentants, d'intervenir directement au sein de chaque espace politique.

Le français, une langue officielle dans les trois territoires

Ce processus de dévolution n'a pas remis en cause les obligations légales du Gouvernement fédéral en matière de langues officielles, bien au contraire. Dans les territoires, cela s'est traduit par l'adoption d'une législation linguistique cherchant tout à la fois à garantir la dualité linguistique sur l'ensemble du territoire et à assurer la promotion et la vitalité linguistique et culturelle des communautés autochtones : aux TNO, la *Loi sur les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest,* adoptée en 1984 et modifiée en 1990, reconnaît neuf langues autochtones (le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tâîchô) en plus du français et de l'anglais. Elle est à l'origine de la création d'un poste de Commissaire aux langues officielles chargé de contrôler le respect de cette reconnaissance officielle du multilinguisme dans ce territoires. Le Yukon a quant à lui adopté sa *Loi sur les langues* en 1988 et reconnaît, outre les deux langues officielles du Canada, «l'importance des langues autochtones», ce qui permet à plusieurs d'entre elles de bénéficier d'une forme de quasi-reconnaissance, qui se traduit entre autres par la visibilité de certaines d'entre elles, notamment dans l'affichage public. Quant au Nunavut, il a adopté, dix ans après sa création, sa propre *Loi sur les langues officielles* en 2009, laquelle reconnaît à égalité le français, l'anglais et l'inuktituk, tout en instituant lui aussi un poste de Commissaire aux langues.

Dans ce cadre, les CFSM sont de petites communautés (pour l'ensemble des territoires, les francophones représentent environ 4% de la population) qui disposent, grâce à leur concentration autour des grands centres (7 francophones sur 10 habitent à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit) d'un grand nombre de services dans leur langue, et d'une constellation d'organismes structurés autour de l'Association franco-yukonnaise, de la Fédération franco-ténoise et de l'Association franco-nunavoise, organismes étroitement associés à la mise en œuvre des législation linguistique dans les territoires. Ainsi, chaque communauté dispose, à l'instar des CFSM du sud, de commissions scolaires, de services culturels, de services à la petite enfance, de services d'information et d'orientation et des organismes spécialisés dans le secteur de la santé et du développement économique (RÉDÉE). A ce réseau associatif s'ajoutent certains organismes intervenant également dans l'accueil des nouveaux arrivants, un service crucial pour les CFSM dans la mesure où la plupart des francophones présents dans les territoires ne sont pas nés sur place.

Près de 9 francophones sur 10 sont d'origine migrante

Car c'est une troisième spécificité des territoires : plus encore qu'ailleurs au Canada, les personnes installées dans les Territoires viennent d'ailleurs. Quelques chiffres permettent de saisir l'importance des processus migratoires dans les dynamiques sociales des trois territoires. Mentionnons d'abord qu'il s'agit de très petites communautés (un peu plus de 100 000 personnes pour l'ensemble des trois territoires, soit 0,3% de la population canadienne) réparties sur un espace représentant 1/3 de la superficie totale du Canada. Au total, près de 7000 résidents des territoires sont nés à l'extérieur du Canada, et près de 12 500 résidents proviennent des provinces canadiennes. La moyenne de mobilité dans les territoires est ainsi de 48%. Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux francophones, on s'aperçoit que 85% d'entre eux sont nés à l'extérieur du territoire. Les francophonies boréales sont donc des communautés de migrants où chacun est étroitement confronté aux défis de l'accueil, de l'installation et de l'insertion à travers une expérience singulière de migration au sein d'une société aux hivers rigoureux, très éloignée des grands centres, et caractérisée par des différences profondes avec les sociétés du sud du Canada. Dans ces contextes, les défis de l'accueil et de la rétention sont très importants (éloignement de la famille, rareté de l'emploi, petites communautés d'accueil, coût de la vie élevé, réseau ld'interconnaissances limité…) ce qui génère des durées de séjour assez courtes puisqu'en moyenne les migrant s'installent pour repartir quelques années plus tard (on estime que la durée moyenne de séjour est d'environ 3 ans au Nunavut, 4 ans aux TNO et 5 ans au Yukon). Le défi de rétention se trouve donc au cœur de la vitalité de ces petites communautés, qui ont d'ailleurs développé un certain savoir-faire en la matière, comme l'illustre le cas Yukonnais, t avec la mise en place de Carrefour d'Immigration Crossroad, qui est un service chargé de l'accueil de l'ensemble des immigrants s'installant au Yukon. Celui-ci était, pendant plusieurs années, directement administré par l'Association franco-yukonnaise qui l'hébergeait au sein de ses propres locaux.

Attentes et revendications

On peut donc dire que les trois territoires sont marqués par une triple exigence en termes de reconnaissance et de promotion culturelle :

1. garantir aux nouveaux arrivants des services en terme d'accueil et d'installation, tout en permettant d'assurer les besoins de la société territoriale par un recrutement adéquat à l'extérieur du Territoire notamment en répondant au défi de la rétention, dû à des durées de séjour dans les territoires plus réduits qu'ailleurs ;

2. permettre aux communautés autochtones d'avoir accès à des services indispensables qui tiennent compte des particularités de leur culture, de leur langue, et des défis d'une existence en milieu très éloigné ; associée à cette exigence, permettre également aux communautés d'assurer elles-mêmes ces services, notamment en améliorant l'accès des autochtones à la formation et au marché de l'emploi ;

3. permettre aux francophones de disposer des services auxquels ils ont droit, dans un contexte marqué par la reconnaissance des langues et des cultures autochtones, et par l'omniprésence de l'anglais comme principale langue de communication.

Vers des « petites sociétés boréales » caractérisées par une reconnaissance des diversités culturelles, linguistiques et communautaires de chaque peuple

Des malentendus ont pu naître entre les diverses communautés, du fait de la difficile articulation de ces revendications et d'un contexte social marqué par l'hétérogénéité des attentes, qu'il s'agisse des autochtones, des francophones ou des nouveaux venus. Certaines de ces tensions sont parfois évoquées au sein des entretiens semi-directifs menés auprès des francophones des trois territoires lors de nos déplacements (Robineau, Traisnel *et al.,* 2010). Bien que les tensions ne soient pas causées directement par les représentants communautaires,

puisque ceux-ci souhaitent bien évidemment renforcer les liens et les échanges entre les diverses communautés en cohabitation, plusieurs raisons qui expliqueraient les comportements des uns et des autres sont évoquées par les francophones eux-mêmes dans les entretiens. Ce sont : la méconnaissance par les nouveaux arrivants de la société d'accueil (en tout cas au début du séjour) et les préjugés culturels, l'indifférence de certains francophones quant au mode de vie et aux comportements sociaux des populations locales; l'indifférence de certains migrants face aux revendications culturelles et linguistiques des communautés autochtones; la fatigue évoquée, parfois, par certains autochtones comme des migrants francophones installés durablement, confrontés à des « nouveaux arrivants » repartant trop rapidement, rendant impossible l'entretien avec eux de liens durables et forts; les frustrations de certains francophones ayant la volonté d'entretenir des liens durables avec des autochtones mais ne sachant pas « comment faire »; inversement, l'attitude très pragmatique de certains migrants venus seulement « faire de l'argent rapide » et qui sont assez indifférents en général quant à la société d'accueil et à la réalité autochtone en particulier; le ressentiment de certains autochtones face à la capacité des organismes francophones d'accéder à un certain nombre de service d'éducation, de santé et de développement économique alors que l'accès à ces mêmes services demeure parfois encore très problématiques pour certaines communautés autochtones, notamment pour les plus éloignées; finalement, l'agacement envers les représentants francophones qui n'hésitent pas à mettre en avant leurs revendications linguistiques et qui saisisse n'importe quel occasion pour invoquer les tribunaux pour faire valoir leurs droits. Il est possible ainsi de multiplier les exemples de ces dissonances présentes dans ces petites sociétés boréales.

Ces groupes, très divers par leurs attentes comme par leurs références sont pourtant en contact permanent : la petitesse de ces sociétés et leur relatif isolement sont autant d'incitatifs à l'entretien de liens et d'une collaboration notamment au sein des dossiers représentant un enjeu commun (dossier linguistique, développement économique, recrutement). Il n'en demeure pas moins que les quiproquos et des agendas parfois divergents entretiennent l'existence d'une forme nouvelle de « double solitude » dissociant cette fois les autochtones des autres Canadiens et immigrants venus d'ailleurs.

Cependant, même si parfois certaines tensions existent, de multiples points de convergence permettent entre migrants, francophones en situation minoritaire et autochtones l'entretien d'un dialogue : les milieux urbains des capitales territoriales, avec le processus de dévolution et une relative centralisation des services sont devenus des pôles majeurs de rencontre et d'échanges dans les domaines politiques, économiques, mais également culturels et artistiques. Dans ce cadre, le savoir-faire des francophones en matière de reconnaissance et de promotion des langues en situation minoritaire peut en effet servir aux communautés autochtones dans leur propre formulation de revendications quant à la reconnaissance de leurs langues et de leurs cultures. D'un autre côté, la reconnaissance par les communautés autochtones de l'importance de la vitalité des communautés francophones s'avère, dans le contexte du Grand nord canadien, indispensable aux CFSM dans leur travail d'aménagement des services en français. Il devient alors nécessaire de penser le développement de ces services à l'aune des enjeux culturels et économiques qui traversent ces sociétés territoriales connaissant un multiculturalisme atypique au Canada.

D'ailleurs, ce souci se reflète dans les efforts entrepris, de part et d'autre et souvent avec l'aide des gouvernes territoriales et fédérale pour encourager le dialogue et entretenir des échanges, particulièrement sur les questions linguistiques. Ces échanges sont notamment organisés à travers des symposiums sur les langues officielles qui ont eu lieu dans les trois territoires sur les langues officielles et les politiques linguistiques. Ces moments constituent d'importants moments permettant le développement d'un véritable dialogue intercommunautaire sur les enjeux linguistiques et culturels qui traversent les trois territoires. Ces efforts sont également entrepris directement par les communautés francophones qui cherchent à entretenir des liens plus étroits avec les représentants des diverses communautés autochtones. C'est également le souci de nombre de migrants francophones, qui évoquent souvent comme une des raisons principales de leur installation dans les territoires la volonté de partir à la rencontre des cultures et traditions autochtones, et qui cherchent, par des moyens divers (organisation de défilés, de rencontres thématiques, manifestations festives ou culturelles) à renforcer les échanges entre francophones et autochtones. Cette volonté de mieux s'insérer dans la société territoriale et toutes ses composantes se traduit parfois par une installation plus définitive de ces « francophones venus d'ailleurs ». Ces francophones plus durablement installés, entretenant parfois des liens filiaux ou matrimoniaux avec des personnes d'origine autochtone deviennent ainsi autant de passeurs, jouant le rôle de courroies de transmission entre les communautés autochtones et les nouveaux arrivants. Un exemple de ces « passeurs » est l'anthropologue Stéphane Cloutier, qui a largement contribué à la sortie d'un disque de comptines multilingues (français, anglais inuktituk) au Nunavut. Ce disque, dont la production a nécessité la collaboration d'organismes francophones et autochtones et la participation d'enfants des diverses écoles d'Iqaluit est à l'image de l'effort actif de (re) découverte d'une histoire commune du Nunavut faite de contacts et d'échanges notamment culturels entre « anciens venus » et « nouveaux venus ». La comptine « ilititaa puuti naviri » (Il était un petit navire, lointain héritage du passage de marins français au XIX^{e} siècle, et qui a été intégrée aux comptines inuites) présente sur le disque illustre cette volonté d'insister sur le partage d'une mémoire commune, et sur la volonté d'y réfléchir « ensemble »[1].

Il semble donc qu'au Nunavut, aux TNO et au Yukon, on assiste au développement d'une expérience assez singulière d'un « faire petite société ». La petitesse, l'éloignement des grands centres, le caractère très archipélagique de ces communautés, la distance, l'immensité des espaces, le caractère très restreint de l'écoumène rend en effet incontournable l'entretien de liens de solidarités et les reconnaissances mutuelles, à l'image d'autres petites sociétés insulaires et elles aussi éloignées.

NOTES

1 ilititaa puuti naviri
ilititaa puuti naviri
kinavi jaa-jaa-javinaviri
kinavi jaa-jaa-javinaviri
uvii uvii.

"Un petit navire," Songs from the Children of Nunavut, CD. John Maurice, 2008.

RÉFÉRENCES

Lepage Jean-François, Brigitte Chavez et Camille Bouchard-Coulombe, Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les francophones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, Ottawa : Statistique Canada, 2011, 63p.

Traisnel, Christophe et Isabelle Violette, 2010. « Qui ça, nous ? La question des identités multiples dans l'aménagement d'une représentation de la francophonie en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Nathalie Bélanger, Nicolas Garant et alii (dir.), *Produire et reproduire la francophonie en la nommant,* Sudbury : Prises de parole.

Robineau, Anne, Christophe Traisnel et alii, 2010. *La francophonie boréale. Étude sur la vitalité linguistique des commu-nautés francophones du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest,* Moncton : ICRML, 400 p.

